

GENERALITES

Enfance Avenir a réalisé avec succès l'adoption de 814 enfants à fin 2019 avec professionnalisme, sur la Roumanie, la Russie, le Kazakhstan, Madagascar et le Vietnam. En 2020, nous continuons à réaliser des adoptions au Kazakhstan, à Madagascar et au Vietnam.

Le nombre d'adoptions internationales par des familles françaises a chuté de 63% entre 2015 et 2019. La baisse en 2019 a été de 31,5% avec 421 adoptions par des familles françaises.

33% des enfants adoptés de l'étranger par des familles françaises avaient moins de 3 ans, 21% entre 3 et 5 ans et 46% plus de 5 ans.

RUSSIE

Dernières informations

Après 15 ans d'adoptions dans ce pays, **Enfance Avenir a décidé de ne plus proposer d'enfants de ce pays** compte tenu des difficultés, de la longueur et des aléas des procédures sur place.

VIETNAM

Nous avons réalisé 241 adoptions dans ce pays de 2007 à fin 2019. Par ailleurs, après que le jugement d'adoption soit devenu définitif, les adoptants pourront faire un don humanitaire à l'orphelinat pour les enfants non adoptables dont ils ont la charge.

La mise en place de la Convention de La Haye est effective depuis le 8 mai 2011. ENFANCE AVENIR a été ré-accrédité le 18 mars 2012.

Les adoptions recommencent en petit nombre actuellement, **prioritairement pour des familles acceptant des enfants avec problèmes de santé.** Environ 3 semaines de séjour sur place sont nécessaires en couple.

Les autorités Vietnamiennes ont décidé de donner la priorité aux adoptants vietnamiens durant 60 jours avant de prendre en considération les dossiers d'adoption internationale.

De plus, elles ont décidé de proposer à l'adoption internationale **en priorité les enfants "à besoins spécifiques" selon l'article 3 du décret d'application de la loi précitée (voir notre rubrique « Adoptions »)** et n'acceptent plus que les dossiers des postulants disposés à adopter des enfants EBS.

Enfin, depuis avril 2019, elles ont mis en place des quotas d'adoption internationale par OAA en baisse par rapport aux années antérieures suite à la progression des adoptions nationales. Les quotas de l'année suivante ne sont annoncés que lorsque tous les enfants du quota de l'année précédente ont été remis à leur famille.

Pour cette raison, et compte-tenu du très grand nombre de dossiers en attente dans notre OAA pour l'adoption d'un enfant en bonne santé au Vietnam, nous n'acceptons que les candidatures des postulants pour des enfants à besoins spécifiques tels que décrits ci-dessus, en fonction des demandes des Autorités Vietnamiennes.

Sur les 5 dernières années le nombre d'adoptions par des familles françaises a baissé de 63% au Vietnam.

34% des enfants adoptés par des familles françaises avaient moins de 3 ans, 24% avaient de 3 à 5 ans, 42% avaient plus de 5 ans.

KAZAKHSTAN

ENFANCE AVENIR a été accrédité le 27 septembre 2012 par arrêté de la Directrice de l'Autorité Centrale Kazakhstanaise du Ministère de l'Education et de la Science de la République du Kazakhstan.

ENFANCE AVENIR accepte les dossiers de **couples mariés hétérosexuels** (norme imposée par les Autorités Kazakhstanaïses) **pour des enfants à partir de 2 ans révolus "avec un éventuel problème de santé pouvant être corrigé en France"**. Les postulants doivent accepter de **rester 45 jours en couple au Kazakhstan** pour la période probatoire de 30 jours avec visites à l'enfant adopté (à l'orphelinat 2 fois par jour), avant le jugement d'adoption qui a lieu en principe dans les 10-15 jours suivant la fin de cette période.

Les adoptants (en couple) **reviennent au Kazakhstan 30 jours après le jugement pour une durée d'environ 4 semaines** jusqu'à l'obtention du passeport et du visa de l'enfant. Durant cette période ils ont l'enfant en permanence avec eux.

Entre 2013 et fin 2019, 32 enfants kazakhstanaïses sont arrivés en France par notre intermédiaire.

AUTRES PAYS

MADAGASCAR

Les adoptions à Madagascar évoluent très lentement. Nous prenons des dossiers de couples mariés hétérosexuels (condition imposée par les Autorités Malgaches) pour l'adoption d'enfants de **2 à 8 ans, seuls ou en fratries**, à condition que les adoptants acceptent de séjourner en couple **3 mois sur place** pour l'ensemble des procédures avec l'enfant adopté et puissent **démontrer des liens familiaux, professionnels ou associatifs forts avec Madagascar**.

A fin 2019, 36 enfants avaient été adoptés par nos soins à Madagascar depuis le début de nos activités dans ce pays en 2003.

Sur les 5 dernières années le nombre d'adoptions à Madagascar par des familles françaises a baissé de 20,5%.

31% des enfants adoptés par des familles françaises avaient moins de 5 ans, 26% avaient entre 3 et 5 ans et 42 % avaient plus de 5 ans